

Avis n° 2023/07
relatif à l'accréditation
de l'Institut national des sciences appliquées
Centre Val de Loire
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire
Sigle :	INSA Centre Val de Loire
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Orléans-Tours
Sites de l'école :	Bourges, Blois

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/11-04, n° 2019/02-05, n° 2017/11-05, n° 2017/02-03, n° 2014/05-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Blois

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Gestion des risques, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Bourges

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Bourges

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Énergie, risques et environnement, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Bourges

Catégorie NV (Nouvelle voie) :

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Gestion des risques, en formation continue, sur le site de Bourges

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique, en formation continue, sur le site de Bourges

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire ;
- Vu le rapport établi par Gilles SAINTEMARIE (membre de la CTI et rapporteur principal), Jean-Louis ALLARD (membre de la CTI et co-rapporteur), Laurent MAHIEU (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI), François-Marie LUCCHETTI (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 juillet 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel sur le site de Blois	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel sur le site de Blois	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel sur le site de Blois	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Gestion des risques sur le site de Bourges	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique sur le site de Bourges	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique sur le site de Bourges	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Énergie, risques et environnement sur le site de Bourges	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Énergie, risques et environnement sur le site de Bourges	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Gestion des risques sur le site de Bourges	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique sur le site de Bourges	Formation continue	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le dispositif de contrat de professionnalisation mis en place dans l'école dans les spécialités « Gestion des risques », « Sécurité informatique » et « Génie industriel ».

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Finaliser la fusion des 3 écoles dans l'orientation stratégique de l'INSA CVL et la mise en œuvre des formations ;
- Poursuivre l'intégration dans le groupe INSA en participant ou pilotant des projets structurants ;
- Faciliter l'appropriation de la nouvelle gouvernance par toutes les parties prenantes sur les 2 sites ;
- Formaliser un système qualité et assurer le déploiement de la démarche qualité pour en faire un outil d'amélioration continue ;
- Définir un système d'évaluation des enseignements utilisé par les enseignants, permettant de prendre en compte l'écoute des étudiants/apprentis et de leur apporter une réponse ;
- Positionner l'offre de formation de l'INSA CVL (carte des spécialités, ouverture des options, diplômes complémentaires...) par rapport à l'offre des autres INSA ;
- Finaliser le déploiement de la démarche compétences, et son appropriation par les enseignants et les étudiants sur l'ensemble du processus, notamment sur l'évaluation ;
- Définir et mettre en place un plan d'actions pour mener à la réussite au test externe en langue anglaise ;
- Poursuivre dans l'appropriation de la pédagogie de l'alternance, notamment sur les derniers semestres et mener une démarche d'évaluation de la charge des semaines académiques ;
- Impliquer l'ensemble des enseignants-chercheurs dans le suivi des apprentis ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrant de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

L'école établira **rapport intermédiaire sur l'ensemble des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Génie industriel	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Gestion des risques	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Sécurité informatique	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, spécialité Énergie, risques et environnement	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2023.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 septembre 2023.



La présidente
Elisabeth Crépon